

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

MAIRIE
DE
BOUC BEL AIR

Code Postal 13320

N°2026-039

EXTRA
DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 013-211300157-20260320-2026_039-AU

Le Maire de la commune de Bouc Bel Air

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2122-22, fixant le cadre dans lequel l'Assemblée communale peut déléguer une partie des pouvoirs au Maire,

Vu la délibération n°20.04.03 du conseil municipal en date du 8 juin 2020 portant application des dispositions de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivité,

Considérant que la commune dans le cadre de l'organisation du carnaval souhaite faire appel à des partenaires extérieurs afin de renforcer l'animation de celui-ci.

OBJET :
CONVENTION AVEC
LES PERLES DE LA
COTE BLEUE-
PLANETE PERLES

DECIDE

Art. 1^{er} : La convention avec LES PERLES DE LA COTE BLEUE-PLANETE PERLES – 29 Rue Joliot Curie – 13960 SAUSSET LES PINS et la commune de BOUC BEL AIR dans la mise en place d'un renfort d'animation pour le carnaval le 28 mars 2026, est approuvé.

Art. 2 : Le Directeur Général des services est chargé de l'application de la présente décision dont ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet et Monsieur le trésorier d'Aix-en-Provence.

Fait à Bouc Bel Air, le 20 mars 2026



Mathieu PIÉTRI

Certifié exécutoire, Reçu en
Sous-Préfecture le :
Publié ou Notifié le : 03/04/2026